Brouchy-Villeselve

Au parc éolien

Les cinq éoliennes inaugurées

Samedi 12 septembre, environ 300 personnes étaient présentes pour la présentation du Champ vert, le parc éolien.

e samedi 12 septembre, près de 300 personnes étaient réunies pour l'inauguration du Champ Vert, le parc éolien implanté sur les communes de Villeselve et de Brouchy.

Yves Butin, maire de Villeselve, a rappelé les étapes qui ont conduit à la mise en service de cinq éoliennes, les premières sur le Noyonnais, comme l'a précisé Gérard Lecomte, conseiller général de l'Oise. En octobre 2003, la prospection a débuté et, en décembre de la même année, les conseils municipaux des deux communes de Brouchy et de Villeselve ont délibéré en faveur d'un projet éolien. Après plusieurs réunions publiques, les permis de construire sont enregistrés au printemps 2005. Ils sont obtenus début 2006 et les travaux démarrent un an plus tard. Le parc est mis en service en mai 2008. Trois machines sont implantées sur la commune de Villeselve, les deux autres sur la commune de Brouchy. Le député de l'Oise, François-Michel Gonnot et le maire de Noyon, Patrick Deguise ont souligné le travail des maires des deux communes, Michel Fagart puis Marc Barbier à Brouchy et Yves Butin à Villeselve, qui ont fait fi des limites départementales et ont su éviter les excès de certains projets éoliens.

Des mesures compensatoires

Marc Barbier a rappelé les mesures compensatoires réa-



De nombreux élus et représentants de l'Etat étaient présents lors de l'inauguration du Champ Vert.

lisées, comme la mise en place de haies bocagères ou la signalétique pédagogique indiquant les espèces animales et végétales présentes sur le site et celles à venir comme l'aménagement du marais communal de Brouchy.

Une société française

Christophe Gruy, président du Groupe Maïa, réalisateur du projet éolien du Champ Vert, a insisté sur le fait que la société qu'il dirige et qui vient de célébrer son centième anniversaire est française et que sa spécificité est de réunir l'ensemble des expertises indispensables à la réalisation d'un parc éolien : développement, financement, construction, exploitation, maintenance et commercialisation de l'énergie électrique produite. Le centre de maintenance de la

société est basé à Estrées-Deniécourt. Olivier Chapuis-Roux, conseiller régional, a souligné qu'il serait souhaitable de former en Picardie des personnes qualifiées pouvant assurer la maintenance des éoliennes avec le concours, par exemple, de l'UTC de Compiègne.

Un schéma paysager régional

Philippe Leblanc, sous-préfet de Péronne, a précisé la position de l'État concernant le développement éolien et la nécessité de réduire l'effet de serre. Dans ce domaine, la France est en avance puisque son électricité repose en grande partie sur le nucléaire. Toutefois, si l'éolien constitue une énergie renouvelable alternative, il convient de mettre en place un schéma de développement tenant compte de plusieurs paramètres : le

vent, la faune et la flore, le paysage, la concentration des très grands parcs et la présence de réseaux de distribution. Un schéma paysager régional est ainsi en cours de réalisation. «on vent à ce nouveau parc éolien», a lancé le sous-préfet en conclusion.

Des habitants mécontents

Alors que les participants allaient partager le verre de l'amitié, un habitant de Villeselve a tenu à prendre la parole pour dénoncer les nuisances sonores dont il se sent victime. Il s'était prononcé pour l'implantation du parc éolien mais aurait souhaité que les machines soient implantées de l'autre côté de la commune. Un vent de colère souffle toujours contre les éoliennes.